

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION ET DE VENTE

Les présentes Conditions générales d'utilisation et de vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à la navigation par toute personne sur le site Internet <https://kuneo.eu/> (ci-après, la « **Plateforme** »). Ce document est un contrat entre vous et KUNEO, ci-après identifiée.

QUI SOMMES-NOUS ?

Dénomination : KUNEO SASU

Forme : société par actions simplifiée à associé unique

Siège social : 25, rue de Ponthieu – 75008 PARIS

SIREN : 100799105 RCS PARIS

N° TVA intracommunautaire : FR21100799105

Voici les informations que vous y trouverez :

Article 1	Informations sur le champ d'application et l'acceptation des CGV
Article 2	Description des Services
Article 3	Modalités de réservation – Déroulé d'un séjour – Litiges entre l'Hôte et le Voyageur
Article 4	Conditions financières
Article 5	Autres responsabilités
Article 6	Conséquences d'une inexécution contractuelle, cas de force majeure et modalités d'une résiliation pour faute
Article 7	Propriété intellectuelle – Droit à l'image
Article 8	Droit applicable et résolution des litiges



Une question sur l'application ou l'interprétation des termes de ces CGV ?
Ecrivez-nous à l'adresse contact@kuneo.eu.

ARTICLE 1 - OBJET, CHAMP D'APPLICATION ET ACCEPTATION

1.- KUNEO propose une plateforme de mise en relation entre hôtes (les « **Hôtes** ») et voyageurs (les « **Voyageurs** »), destinée à permettre à toute personne de réserver un hébergement partout où la Plateforme est disponible.

Les présentes CGV encadrent notamment la navigation de tout Utilisateur sur le Site Internet, la création d'une annonce par un Hôte et la gestion des réservations reçues, ainsi que la réservation d'un hébergement par un Voyageur (les « **Services** », tel que détaillés à l'Article 2).

Le fait pour toute personne physique ou morale (ci-après, l'« **Utilisateur** ») de naviguer sur le Site Internet emporte adhésion et acceptation pleine et entière des CGV. L'Utilisateur renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire qui serait inopposable à KUNEO.

2.- KUNEO est un prestataire de services d'intermédiation. A ce titre, KUNEO s'engage à proposer une plateforme fonctionnelle permettant aux Utilisateurs d'utiliser les Services dans les meilleures conditions.

En sa qualité d'intermédiaire, KUNEO fera notamment son possible pour faciliter la résolution de tout litige entre un Hôte et un Voyageur. KUNEO permet par exemple à tout Utilisateur d'effectuer un signalement si le comportement d'un autre Utilisateur lui apparaît contraire aux termes des CGV.

Chaque Utilisateur reste cependant responsable de la façon dont il utilise les Services, et reste tenu par ses propres obligations contractuelles. Les manquements d'un Utilisateur ne sauraient engager la responsabilité de KUNEO.

3.- L'utilisation du Site Internet est réservée aux personnes ayant la pleine capacité juridique.

L'Utilisateur reconnaît avoir eu communication des CGV, préalablement à l'utilisation des Services, d'une manière lisible et compréhensible, et à ce titre de toutes les informations et renseignements visés aux articles L.111-1 à L.111-7 du Code de la consommation, et en particulier :

- (i) les caractéristiques essentielles des Services,
- (ii) leur prix,
- (iii) les informations relatives à l'identité de KUNEO, à ses coordonnées et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte,
- (iv) la possibilité, pour tout consommateur, de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige,
- (v) les informations relatives au droit de rétractation, aux modalités de résiliation et autres conditions contractuelles importantes.

KUNEO se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. En cas de litige ou de réclamation, la version des CGV applicable est celle qui a été acceptée le plus récemment par l'Utilisateur. En cas de modification des CGV, tout Utilisateur en cours d'utilisation des Services en sera informé et devra en accepter la nouvelle version pour continuer à en bénéficier.

Les CGV excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code civil, dont les parties renoncent à se prévaloir. A cet égard, les parties s'engagent donc à assumer leurs obligations contractuelles, quand bien même des circonstances imprévisibles rendraient leur exécution excessivement onéreuse.

ARTICLE 2 - SERVICES

Tout Utilisateur peut créer un profil Hôte ou Voyageur. Il renseigne pour cela son nom, son prénom et ses coordonnées, dont l'adresse e-mail de contact via laquelle KUNEO communiquera avec lui.

2.1. POUR LES UTILISATEURS ET VOYAGEURS

Tout Utilisateur peut accéder, gratuitement, au catalogue des hébergements proposés, par emplacement et selon les disponibilités renseignées. La réservation n'est cependant possible qu'avec un compte actif sur la Plateforme.

Chaque annonce relative à un hébergement comportera le détail des moments de partage proposés par l'Hôte, pour permettre une immersion du Voyageur dans le quotidien et la vie locale de l'Hôte. A cet égard, le Voyageur reconnaît avoir pris connaissance de l'article 2.3. des présentes, relatif à la nature de ces moments de partage, et aux limites de responsabilité qui en découlent pour l'Hôte et pour KUNEO.

Dans son Espace, le Voyageur pourra accéder :

- au **détail des réservations** effectuées, passées et en cours,
- à la **messagerie** pour contacter les Hôtes des réservations qui auront été confirmées. KUNEO n'est pas partie à ces échanges et n'en assume aucune responsabilité, sous réserve de ses obligations de modération légales et de sa possibilité de consulter les messages échangés dans les conditions prévues à l'article 3.6.2. Les échanges via la messagerie de la Plateforme ne peuvent être utilisés pour contourner le système de réservation ou convenir d'un paiement hors Plateforme,
- aux **options d'annulation** de ses réservations en cours, selon les modalités précisées à l'article 3.2,
- à la possibilité de **laisser un avis** sur les hébergements pour les réservations passées. Le contenu de cet avis devra respecter les lois en vigueur ainsi que les termes de l'article 5.

2.2. POUR LES HÔTES

(a) Création de l'annonce

Depuis son Espace, tout Utilisateur ayant complété son inscription peut créer une annonce d'hébergement en vue de la proposer à la réservation sur la Plateforme. Tout Utilisateur ayant au moins une annonce en ligne est un Hôte au sens des présentes.

L'annonce est rédigée librement par l'Hôte, sous sa seule responsabilité éditoriale. **KUNEO n'intervient pas dans la rédaction du contenu de l'annonce et ne saurait être regardée comme co-auteur ou éditeur des informations qui y figurent.**

Pour être soumise à publication, toute annonce doit comporter *a minima* les éléments suivants :

- titre de l'annonce,

- photographies du logement, en nombre et qualité suffisants pour permettre une présentation fidèle,
- prix par personne ou par période de location,
- le cas échéant, le n° de déclaration du meublé loué pour les hébergements situés en France,
- moments de partage envisageables, sélectionnés parmi les catégories proposées par KUNEO sous forme de cases à cocher. Ces catégories visent à décrire le quotidien et les affinités de l'Hôte ; elles ne constituent pas une liste de prestations garanties ou réservables, et n'emportent aucun engagement de l'Hôte quant à leur réalisation effective. L'Hôte reconnaît avoir pris connaissance de l'article 2.3. des présentes, relatif à la nature non contractuelle des moments de partage,
- adresse exacte du logement, qui ne sera communiquée au Voyageur qu'après confirmation de la réservation conformément à l'article 3.

D'autres mentions facultatives pourront être renseignées. D'autres mentions sont susceptibles d'être rendues obligatoires, et seront signalées par un astérisque.

L'absence d'une des mentions obligatoires rend l'annonce incomplète et fait obstacle à sa mise en ligne.

(b) Mise en ligne de l'annonce

La soumission d'une annonce ne vaut pas mise en ligne automatique. Toute annonce est soumise à une procédure de validation préalable par KUNEO, selon les modalités suivantes :

➤ **Contrôle automatisé de conformité.** Un outil de traitement automatisé analyse le contenu de l'annonce afin de détecter tout élément manifestement contraire aux présentes CGV, à la réglementation applicable ou aux règles de diffusion de KUNEO, notamment en matière de contenus illicites, discriminatoires, trompeurs ou portant atteinte aux droits de tiers. **Ce contrôle automatisé constitue une opération technique de détection, et non un acte d'approbation ou de validation du contenu par KUNEO.**

➤ **Relecture de conformité à la marque KUNEO.** KUNEO procède à une relecture de l'annonce afin de vérifier sa cohérence avec l'identité et les valeurs de la Plateforme. Cette relecture porte exclusivement sur la conformité de l'annonce aux règles de publication de KUNEO. Elle ne constitue pas une validation, une recommandation, ni un engagement de KUNEO quant à l'exactitude, la qualité ou le contenu des informations communiquées par l'Hôte.

À l'issue de cette procédure, KUNEO peut :

- valider la mise en ligne de l'annonce,
- demander à l'Hôte d'apporter des modifications avant publication,
- ou refuser la mise en ligne de l'annonce, notamment lorsque son contenu est contraire aux présentes, à la réglementation applicable, ou incompatible avec l'identité de la Plateforme.

En cas de refus, KUNEO en informe l'Hôte par tout moyen utile, sans être tenue de motiver sa décision au-delà de l'indication du motif général de refus.

La validation de la mise en ligne par KUNEO ne saurait être interprétée comme une approbation du contenu de l'annonce, une garantie de son exactitude, ni comme un transfert de responsabilité éditoriale de l'Hôte vers KUNEO.

(c) Aide à la rédaction

KUNEO met à disposition des Hôtes des guides et recommandations destinés à les aider à présenter leur profil et leur cadre de vie de manière attractive et authentique. Ces recommandations portent sur la forme des annonces (qualité des photos, clarté de la présentation, ton de la description) et sur la mise en valeur de l'identité personnelle de l'Hôte. Ces outils peuvent être utilisés par les Hôtes sous leur propre responsabilité, et s'ils le souhaitent. Il n'en résulte pour KUNEO aucun droit de regard sur le contenu substantiel de l'annonce, ni aucune responsabilité de KUNEO quant aux choix rédactionnels effectués par l'Hôte.

(d) Responsabilité de l'Hôte quant au contenu de l'annonce

L'Hôte est seul responsable de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la mise à jour des informations figurant dans son annonce. Il garantit à KUNEO que le contenu de son annonce :

- est exact, sincère et ne comporte aucune information trompeuse ou de nature à induire le Voyageur en erreur,
- ne contient aucun élément illicite, discriminatoire, portant atteinte à la vie privée ou aux droits de tiers,
- est conforme aux règles de diffusion de KUNEO.

L'Hôte s'engage à mettre à jour son annonce sans délai en cas de modification des informations qui y figurent. KUNEO se réserve le droit de suspendre ou retirer toute annonce dont le contenu lui serait signalé ou apparaîtrait contraire aux présentes, sans préjudice de tout recours qu'elle pourrait exercer à l'encontre de l'Hôte.

Si l'Hôte choisit de ne pas indiquer certaines informations essentielles pour le Voyageur, il le fait à ses risques et périls : le Voyageur sera susceptible de se prévaloir d'un défaut de conformité, ou de faire annuler sa réservation pour vice du consentement.

De même, KUNEO n'apporte aucune garantie de volume de réservations. KUNEO fournit uniquement à l'Hôte les moyens de présenter son hébergement à de potentiels Voyageurs intéressés. L'Hôte reste entièrement responsable de la qualité et de l'attractivité de son annonce pour le Voyageur (images, informations, anecdotes, etc.).

KUNEO se réserve le droit de suspendre ou supprimer toute annonce qui contreviendrait aux présentes CGV, et notamment aux termes de l'article 5.

(e) Autres fonctionnalités de l'Espace de l'Hôte

Depuis son Espace, l'Hôte dispose notamment des fonctionnalités suivantes :

- **Gestion du compte.** Modification des informations personnelles (nom, prénom, adresse électronique, mot de passe), gestion des préférences de notification, etc.,
- **Gestion de l'annonce.** Création, modification (sous réserve d'une nouvelle validation par KUNEO), mise en pause et suppression de l'annonce ; synchronisation du calendrier de

disponibilités avec des agendas ou plateformes tiers, via les outils de connexion mis à disposition. KUNEO n'est pas responsable des dysfonctionnements résultant d'une synchronisation avec des services tiers,

- **Gestion des réservations.** Réception et consultation des demandes et confirmations de réservation ; gestion des disponibilités et des éventuelles annulations des Voyageurs ; accès au détail des réservations en cours et aux coordonnées des Voyageurs concernés ; possibilité de laisser un avis aux Voyageurs des réservations passées (l'avis devant respecter les termes de l'article 5),
- **Messagerie.** La messagerie intégrée à la Plateforme permet à l'Hôte et au Voyageur de communiquer directement. L'accès à la messagerie est ouvert exclusivement après confirmation d'une réservation entre les parties concernées. KUNEO n'est pas partie à ces échanges et n'en assume aucune responsabilité, sous réserve de ses obligations de modération légales et de sa possibilité de consulter les messages échangés dans les conditions prévues à l'article 3.6.2. Les échanges via la messagerie de la Plateforme ne peuvent être utilisés pour contourner le système de réservation ou convenir d'un paiement hors Plateforme,
- **Statistiques.** L'Hôte dispose d'un tableau de bord lui permettant de consulter des indicateurs relatifs à l'attractivité de son annonce (nombre de vues, taux de conversion, avis reçus) ainsi que ses revenus générés via la Plateforme. Ces données sont fournies à titre indicatif et ne constituent pas une garantie de résultats,
- **Revenus.** L'Hôte peut consulter le détail de ses revenus issus des réservations confirmées, déduction faite de la commission KUNEO, dans les conditions prévues à l'article 4,
- **Voyages.** L'Hôte dispose d'un accès à l'historique de ses séjours passés et à venir en qualité de Voyageur sur la Plateforme.

2.3. INFORMATIONS SUR LES MOMENTS DE PARTAGE OU D'IMMERSION PROPOSÉS PAR CHAQUE HÔTE

Pour rappel, KUNEO est une plateforme de mise en relation entre des hôtes proposant un hébergement chez eux et des voyageurs souhaitant séjourner dans un cadre authentique et convivial.

Pour autant, la prestation réservée via la plateforme constitue exclusivement un hébergement chez un particulier, facturé à la nuit. Elle ne comprend aucune activité, prestation de loisirs, service touristique ou programme de séjour.

(a) Moments de partage ou de découverte de la vie locale

Dans leur annonce, les Hôtes peuvent décrire leur mode de vie, leurs centres d'intérêt et les aspects de leur quotidien qu'ils sont susceptibles de partager avec les Voyageurs — à titre d'illustration de leur univers personnel, et non d'engagement contractuel.

Ces éléments peuvent inclure, à titre d'exemple non exhaustif, des moments tels que la préparation d'un repas, une promenade, la découverte d'un atelier artisanal, ou d'autres aspects de la vie locale propres à chaque hôte.

ATTENTION. Ces moments de partage :

- ne constituent pas des prestations de services distinctes de la prestation d'hébergement,
- ne font l'objet d'aucun prix, d'aucune réservation spécifique et d'aucun engagement contractuel de la part de l'Hôte ou de la Plateforme quant à leur réalisation, leur contenu ou leur durée,
- sont librement définis et organisés entre l'Hôte et le Voyageur, avant ou pendant le séjour, en dehors de toute intervention de la Plateforme,
- peuvent varier ou ne pas avoir lieu selon les disponibilités et la volonté des parties, sans que cela ne puisse constituer un manquement de l'Hôte ou de KUNEO à leurs obligations contractuelles.

KUNEO n'est en aucun cas partie à ces échanges, n'en garantit pas la réalisation et n'assume aucune responsabilité à ce titre. Contrairement à certaines plateformes proposant des activités réservables à titre distinct, KUNEO ne valide, ne structure ni ne garantit aucun contenu de séjour ou d'activité. Elle ne procède à aucune vérification des moments de partage décrits par l'Hôte et n'impose à ce titre aucune exigence de licence, d'assurance ou d'itinéraire.

(b) Informations sur les activités et services tiers disponibles autour du logement

Les Hôtes peuvent également, dans leur annonce ou via la messagerie de la Plateforme, mentionner des activités, prestataires ou services disponibles à proximité de l'hébergement, à titre d'information générale sur l'environnement local.

Toutefois, ces informations :

- émanent de l'Hôte en sa seule qualité de résident local, et non de KUNEO,
- ne constituent pas une offre, une recommandation formelle ou un service de KUNEO,
- concernent exclusivement des prestataires tiers indépendants, sans lien contractuel, capitalistique ou commercial avec KUNEO,
- ne sont couvertes par aucune garantie de KUNEO quant à leur exactitude, leur disponibilité, leur qualité ou leur tarification.

Toute réservation ou souscription auprès de ces prestataires tiers est effectuée directement par le Voyageur, en son nom propre et par ses propres moyens, en-dehors de la Plateforme, et donne lieu à une relation contractuelle exclusive et distincte entre le Voyageur et le prestataire concerné.

KUNEO n'est pas partie à ces contrats et n'encourt aucune responsabilité du fait de leur exécution ou inexécution.

(c) Absence de forfait touristique ou de prestations de voyage liées

KUNEO ne commercialise pas de forfaits touristiques au sens de l'article L. 211-2 du Code du tourisme, ni de prestations de voyage liées au sens du même article. La réservation effectuée via la Plateforme ne porte que sur une prestation d'hébergement. Elle ne saurait être interprétée comme incluant, même implicitement, une quelconque prestation de transport, d'activité touristique ou de service connexe au voyage.

A cet égard, le Voyageur reconnaît et accepte expressément que :

- la dimension de partage du quotidien mentionnée aux présentes relève du libre choix et de l'initiative personnelle de l'Hôte, et ne saurait être qualifiée de prestation touristique garantie,
- aucune des informations communiquées par l'Hôte sur les activités extérieures ne constitue une prestation vendue ou facilitée par KUNEO au sens du droit du tourisme,
- KUNEO n'a pas la qualité d'organisateur de voyages, de vendeur de forfaits ou d'agent de voyages au sens du Code du tourisme.

ARTICLE 3 - MODALITÉS DE RÉSERVATION – DÉROULÉ D'UN SÉJOUR – LITIGES ENTRE HÔTE ET VOYAGEUR

3.1. Réservation. Pour réserver un hébergement, le Voyageur sélectionnera le nombre de voyageurs concernés et la période de réservation souhaitée, et enverra une demande de réservation à l'Hôte qui devra répondre dans les 5 jours. Alternativement, l'Hôte peut choisir d'accepter les réservations instantanées, sans validation nécessaire de sa part.

Le Voyageur sera ensuite directement dirigé vers une page de paiement. Le paiement de la réservation se fera via Stripe Connect, prestataire intermédiaire de paiement agréée, et la somme est encaissée par KUNEO dans le cadre du mandat d'encaissement prévu aux présentes. Si la réservation doit être approuvée par l'Hôte (à l'inverse d'une réservation instantanée), la validation du paiement par le Voyageur entraînera uniquement une pré-autorisation bancaire, et le montant sera définitivement débité si l'Hôte approuve la réservation.

Le paiement par le Voyageur (en cas de réservation instantanée) ou la validation de la réservation par l'Hôte (hors dispositif de réservation instantanée) déclenche la confirmation définitive de la réservation, matérialisée par l'envoi, à l'Hôte et au Voyageur, d'un récapitulatif de réservation par voie électronique à l'adresse renseignée lors de l'inscription.

Ce récapitulatif, combiné aux présentes acceptées par les parties lors de leur inscription, forme l'ensemble contractuel régissant le séjour.

Il appartient à l'Hôte, en sa qualité de bailleur, de s'assurer que les exigences formelles applicables au contrat de location saisonnière sont satisfaites, conformément à l'article L. 324-2 du Code du tourisme pour la France, ou à toute réglementation applicable dans le pays où se trouve l'hébergement mis à la réservation par l'Hôte.

A compter de la confirmation définitive de sa réservation, le Voyageur aura accès à l'adresse du logement réservé et aux coordonnées de l'Hôte, qu'il pourra aussi contacter via la messagerie. Dans son Espace, le Voyageur pourra accéder au détail des réservations effectuées, passées et en cours.

3.2. Annulation. Toute réservation pour un séjour débutant plus de quatorze (14) jours après son paiement (et sa confirmation définitive) est annulable de la façon suivante :

- 30 jours ou plus avant la date de début du séjour : annulation possible et remboursement intégral,

- entre 29 et 14 jours avant la date de début du séjour : annulation possible mais remboursement à hauteur de 50% du montant de la réservation uniquement (en ce compris 50% des frais de service), le reste étant conservé à titre de pénalité,
- moins de 14 jours avant la date de début du séjour : annulation impossible, aucun remboursement.

Toute réservation pour un séjour débutant dans moins de quatorze (14) jours est annulable sans frais (et avec remboursement intégral) uniquement dans les 24h de la confirmation définitive de la réservation. En-dehors de cette hypothèse, aucune annulation et aucun remboursement ne pourront intervenir.

A noter que conformément à l'article L. 221-28, 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation prévu à l'article L. 221-18 du même Code ne s'applique pas aux réservations effectuées via la Plateforme. En effet, la réservation d'un hébergement pour une date ou une période déterminée constitue un service d'hébergement entrant dans le champ de l'exclusion légale du droit de rétractation. Le Voyageur reconnaît expressément en avoir été informé préalablement à toute réservation.

Par ailleurs, en cas d'annulation de la réservation par l'Hôte, quel qu'en soit le motif ou la temporalité, le Voyageur sera remboursé de l'intégralité du montant payé au titre de sa réservation.

Enfin, KUNEO se réserve le droit d'annuler toute réservation survenue à la suite d'un comportement frauduleux avéré ou suspecté (ex. décision administrative ou judiciaire portée à sa connaissance, annonce ou profil créé par un bot ou une personne usurpant l'identité d'un tiers). Dans une telle hypothèse, le Voyageur sera également remboursé en intégralité, et l'Hôte ne pourra prétendre à aucune indemnité.

3.3. Facturation. KUNEO émet, pour le compte de l'Hôte, un récapitulatif de chaque réservation à destination du Voyageur, valant confirmation de paiement. Ce document n'a pas la valeur d'une facture au sens fiscal du terme pour les Hôtes agissant à titre particulier.

Les Hôtes exerçant leur activité à titre professionnel, soumis à la TVA ou relevant d'un régime d'imposition les obligeant à émettre des factures, demeurent seuls responsables de leurs obligations fiscales et comptables. KUNEO met à leur disposition, dans leur Espace, les données nécessaires à l'établissement de leurs propres factures.

3.4. Obligations de l'Hôte dans le cadre du séjour

En cas de manquement de l'Hôte à l'une de ses obligations au titre du présent article, KUNEO se réserve le droit, indépendamment de tout recours du Voyageur, de suspendre ou de désactiver l'annonce de l'Hôte, voire de résilier son accès à la Plateforme, dans les conditions prévues à l'article 6.4.

3.4.1. Mise à disposition du logement

L'Hôte s'engage à mettre à disposition du Voyageur le logement décrit dans son annonce, dans les conditions et aux dates convenues lors de la réservation. Le logement mis à disposition doit correspondre en tous points à la description figurant dans l'annonce au moment de la réservation, notamment quant à :

- sa nature, sa superficie et sa configuration,
- les équipements et commodités mentionnés,
- le nombre de couchages disponibles,
- les conditions d'accueil mentionnées (animaux acceptés, enfants bienvenus, etc.).

L'Hôte s'engage à remettre le logement dans un état de propreté satisfaisant à l'arrivée du Voyageur, conforme aux standards raisonnablement attendus d'un hébergement chez l'habitant. L'Hôte s'assure que le logement est sûr et présente les conditions d'hygiène élémentaires permettant un séjour dans des conditions dignes. Tout équipement présenté dans l'annonce comme disponible doit être en état de fonctionnement à la date d'arrivée du Voyageur.

Toute modification substantielle du logement ou de ses équipements intervenant après la confirmation de la réservation doit être signalée sans délai au Voyageur via la messagerie de la Plateforme. À défaut, le Voyageur pourrait être en droit de solliciter l'annulation de sa réservation et le remboursement intégral des sommes versées, sans pénalité, pour défaut de conformité du logement.

3.4.2. Conformité réglementaire du logement

L'Hôte garantit que le logement proposé à la location est conforme à la réglementation applicable, notamment en matière de :

- déclaration en mairie ou enregistrement auprès du téléservice national, conformément aux articles L. 324-1-1 et L. 324-2 du Code du tourisme,
- performance énergétique : le logement ne doit pas être classé G au sens du diagnostic de performance énergétique, conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1er janvier 2025,
- autorisation de mise en location, le cas échéant, au regard des règles de copropriété et du bail applicable au logement,
- règles d'urbanisme et de changement d'usage applicables dans la commune concernée.

KUNEO rappelle à l'Hôte ces obligations lors de la création de son compte et lors de la mise en ligne de son annonce, et recueille à cet effet une déclaration sur l'honneur de l'Hôte attestant du respect de ces obligations, conformément à l'article L. 324-2-1 du Code du tourisme. KUNEO ne saurait toutefois être tenue responsable du non-respect par l'Hôte de ses obligations réglementaires, dont il assume seul la responsabilité.

3.4.3. Accueil et comportement pendant le séjour

L'Hôte s'engage à accueillir le Voyageur dans un esprit de bienveillance et de respect mutuel, conformément aux valeurs de la Plateforme. Dans le cadre de la cohabitation inhérente au modèle KUNEO, l'Hôte s'engage à :

- respecter la vie privée du Voyageur et lui garantir un espace personnel adapté au sein du logement, tel que décrit dans l'annonce,
- s'abstenir de tout comportement discriminatoire, intimidant, harcelant ou irrespectueux à l'égard du Voyageur,
- s'abstenir de tout comportement portant atteinte à la dignité, à la sécurité ou au bien-être du Voyageur pendant le séjour,
- ne pas pénétrer dans l'espace privatif réservé au Voyageur sans son accord préalable,

- informer le Voyageur, préalablement au séjour via la messagerie de la Plateforme, de toute règle de vie au sein du logement dont le respect est attendu.

L'Hôte reconnaît que la dimension de partage du quotidien décrite dans son annonce repose sur le libre consentement et la bonne volonté des deux parties, et ne saurait en aucun cas faire l'objet d'une contrainte, d'une pression ou d'une attente imposée au Voyageur.

3.5. Obligations du Voyageur dans le cadre du séjour

3.5.1. Respect du logement, de ses équipements et des conditions d'accueil convenues

Le Voyageur s'engage à utiliser le logement et l'ensemble de ses équipements avec soin, de façon raisonnable, diligente et prudente. Il s'engage notamment à :

- restituer le logement dans un état comparable à celui dans lequel il lui a été remis, compte tenu de l'usure normale résultant d'un usage conforme ;
- signaler sans délai à l'Hôte, via la messagerie de la Plateforme, tout dommage, dysfonctionnement ou sinistre survenu pendant le séjour ;
- respecter les règles de vie au sein du logement portées à sa connaissance par l'Hôte préalablement au séjour ou à l'arrivée.

Par ailleurs, le Voyageur s'engage à ne pas héberger dans le logement un nombre d'occupants supérieur à celui mentionné dans l'annonce et confirmé lors de la réservation. Toute modification du nombre d'occupants doit faire l'objet d'une demande préalable adressée à l'Hôte via la messagerie de la Plateforme.

Le Voyageur s'interdit formellement de sous-louer tout ou partie du logement à un tiers, à titre onéreux ou gratuit, pendant la durée du séjour. Toute violation de cette interdiction est susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la réservation, sans remboursement des sommes versées, et d'engager la responsabilité du Voyageur à l'égard de l'Hôte et de KUNEO.

Le Voyageur s'engage de façon générale à respecter les conditions d'accueil mentionnées dans l'annonce, notamment en ce qui concerne la présence d'animaux de compagnie, le tabac et les horaires de vie au sein du logement.

3.5.2. Respect de l'Hôte et de son cadre de vie

Le séjour chez KUNEO implique une cohabitation avec l'Hôte. Dans ce cadre, le Voyageur s'engage à :

- respecter la vie privée de l'Hôte, son domicile et ses affaires personnelles,
- adopter un comportement respectueux, bienveillant et conforme aux règles élémentaires de vie en communauté,
- s'abstenir de tout comportement discriminatoire, harcelant, intimidant ou portant atteinte à la dignité de l'Hôte,
- ne pas accéder aux espaces du logement qui ne lui ont pas été expressément mis à disposition.

3.6. Litiges entre l'Hôte et le Voyageur

3.6.1. Les litiges susceptibles de survenir entre un Hôte et un Voyageur à l'occasion ou à la suite d'un séjour réservé via la Plateforme s'inscrivent dans une relation contractuelle directe entre ces deux parties, à laquelle KUNEO n'est pas partie.

Cette disposition s'applique à tout litige, quel qu'en soit l'objet, notamment :

- la non-conformité du logement avec l'annonce,
- l'état de propreté ou d'entretien du logement,
- le comportement de l'Hôte ou du Voyageur pendant le séjour,
- les dommages causés au logement ou aux effets personnels du Voyageur,
- l'annulation d'une réservation par l'une ou l'autre des parties,
- tout différend relatif aux moments de partage du quotidien librement organisés entre les parties.

En cas de différend survenant avant, pendant ou après le séjour, les parties s'engagent à rechercher en premier lieu une résolution amiable directe, via la messagerie de la Plateforme ou par tout autre moyen de communication qu'elles jugent approprié.

Attention : la messagerie restera ouverte pendant sept (7) jours après la fin du séjour. Si une communication relative à un litige doit intervenir après ce délai, l'Hôte et le Voyageur devront se contacter par tout autre moyen (en-dehors de la Plateforme).

KUNEO intervient exclusivement en qualité d'intermédiaire de mise en relation et de mandataire d'encaissement. À ce titre, elle n'est pas responsable des manquements de l'Hôte ou du Voyageur à leurs obligations respectives, ni des dommages qui pourraient en résulter pour l'une ou l'autre des parties.

3.6.2. KUNEO met à disposition des parties, dans leurs Espaces respectifs, un formulaire de contact permettant de porter un signalement ou différend à la connaissance de la Plateforme.

Toutefois, l'utilisation de cet outil ne transfère pas à KUNEO la responsabilité de résoudre le litige et ne vaut pas engagement de KUNEO d'intervenir dans la relation entre les parties.

Lorsqu'un litige est signalé via la Plateforme par l'une ou l'autre des parties, KUNEO peut, à sa seule discrétion et sans y être obligée, proposer une assistance aux parties selon les modalités suivantes.

KUNEO peut :

- transmettre les informations pertinentes dont elle dispose (confirmation de réservation, historique de messagerie, données de paiement) à la partie qui en fait la demande, dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles,
- rappeler aux parties leurs obligations respectives telles que définies aux présentes,
- faciliter la communication entre les parties si celles-ci en expriment conjointement le souhait,
- décider, dans les cas prévus à l'article 4, du traitement des fonds retenus dans l'attente de la résolution du litige, selon les modalités strictement encadrées audit article,
- accéder, de façon ciblée et proportionnée, au contenu des messages échangés via la messagerie de la Plateforme entre les parties au litige, pour la période concernée par le

différend, aux seules fins d'instruction du litige ou de signalement. Cet accès ne constitue pas une surveillance générale de la messagerie et est strictement limité aux échanges pertinents pour la résolution du différend. KUNEO s'engage à ne pas utiliser le contenu de ces messages à d'autres fins que celles mentionnées au présent article.

En revanche, KUNEO n'est pas un organe d'arbitrage ou de médiation au sens juridique du terme. Elle ne dispose ainsi d'aucun pouvoir pour :

- trancher un litige sur le fond entre un Hôte et un Voyageur,
- imposer une solution à l'une ou l'autre des parties,
- se substituer aux juridictions compétentes ou aux organismes de médiation agréés,
- engager sa propre responsabilité du fait du litige entre les parties.

KUNEO se réserve le droit de ne pas intervenir dans un litige entre un Hôte et un Voyageur, notamment lorsque :

- le litige dépasse manifestement le cadre de la relation contractuelle encadrée par les présentes,
- les éléments communiqués par les parties sont insuffisants ou contradictoires,
- le litige a déjà été porté devant une juridiction ou un organisme de médiation,
- l'intervention de KUNEO serait susceptible de la placer en situation de conflit d'intérêts.

Dans ces situations, KUNEO en informe les parties et les renvoie vers les voies de recours appropriées.

3.6.3. Hypothèse de certains comportements graves

Par dérogation aux stipulations qui précèdent, KUNEO se réserve le droit d'intervenir de manière unilatérale et immédiate, sans attendre de signalement formel, de décision de justice définitive ou de résolution du litige entre les parties, dans les situations suivantes :

- signalement d'un comportement constitutif d'une infraction pénale (agression, harcèlement, discrimination, atteinte à la vie privée, etc.),
- mise en danger de la sécurité physique de l'une des parties,
- utilisation manifeste de la Plateforme à des fins frauduleuses.

Dans ces situations, KUNEO peut, en complément ou à la place des moyens d'action prévus à l'article 3.6.2. et sans préavis :

- suspendre temporairement ou définitivement le compte de l'Hôte ou du Voyageur concerné,
- bloquer les fonds dans l'attente d'une décision judiciaire, selon les termes de l'article 4,
- transmettre aux autorités compétentes les informations dont elle dispose, conformément à ses obligations légales.

Ces mesures seront prises de façon préventive, au titre de la gestion de la Plateforme et de la sécurité de ses Utilisateurs, et non au titre d'une prise de position sur le fond du litige.

ARTICLE 4 - CONDITIONS FINANCIERES

4.1. Mandat d'encaissement consenti à KUNEO

En acceptant les présentes CGV et en mettant son annonce en ligne sur la Plateforme, l'Hôte consent expressément à confier à KUNEO un mandat d'encaissement aux termes duquel KUNEO est autorisée à percevoir, en son nom et pour son compte, les sommes versées par les Voyageurs au titre des réservations effectuées via la Plateforme.

Ce mandat est consenti pour la durée d'inscription de l'Hôte sur la Plateforme et prend fin de plein droit en cas de résiliation du compte de l'Hôte, quelle qu'en soit la cause.

Le mandat d'encaissement porte exclusivement sur :

- le prix de la réservation,
- et la taxe de séjour applicable, collectée et reversée par KUNEO aux collectivités territoriales compétentes conformément aux articles L. 2333-29 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Le mandat ne couvre aucune autre somme et ne confère à KUNEO aucun droit sur les fonds encaissés au-delà de la déduction de sa commission dans les conditions prévues à l'article 4.3.

KUNEO agit en qualité de mandataire d'encaissement de l'Hôte et non en qualité de vendeur, bailleur ou prestataire de services à l'égard du Voyageur pour ce qui concerne la prestation d'hébergement. Le paiement effectué par le Voyageur via la Plateforme vaut paiement entre les mains de l'Hôte à compter de son encaissement effectif par KUNEO.

KUNEO n'est pas non plus un établissement de paiement et n'agit pas en cette qualité. Les services de paiement sont fournis par la société **Stripe Payments Europe Limited** (ou toute entité du groupe Stripe habilitée à cet effet), prestataire de services de paiement agréé, dans le cadre du dispositif **Stripe Connect**, auquel l'Hôte adhère dans les conditions décrites à l'article 4.2.

4.2. Adhésion au dispositif Stripe Connect

La mise en ligne d'une annonce et la réception de paiements via la Plateforme sont conditionnées à l'adhésion préalable de l'Hôte au dispositif **Stripe Connect**, accessible depuis l'Espace de l'Hôte.

Pour recevoir les paiements des réservations, l'Hôte crée un compte Stripe Connect, directement lié à son compte KUNEO, en fournissant les informations requises par Stripe, notamment aux fins de vérification d'identité (procédure KYC — *Know Your Customer*) conformément à la réglementation applicable en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

L'utilisation de Stripe Connect est soumise aux conditions générales de Stripe, accessibles à l'adresse <https://stripe.com/fr/legal/connect-account>, que l'Hôte s'engage à lire et accepter préalablement à l'activation de son compte. KUNEO n'est pas partie à la relation contractuelle

entre l'Hôte et Stripe et ne saurait être tenue responsable des décisions de Stripe relatives à l'ouverture, au fonctionnement ou à la clôture du compte Stripe Connect de l'Hôte.

L'Hôte reconnaît que Stripe peut lui demander, à tout moment, des justificatifs complémentaires aux fins de vérification de son identité ou de la conformité de son activité. Le refus de fournir ces justificatifs est susceptible d'entraîner la suspension du compte Stripe Connect de l'Hôte et, par voie de conséquence, l'impossibilité pour KUNEO de reverser les sommes dues à l'Hôte jusqu'à régularisation.

KUNEO informera l'Hôte de toute demande de Stripe dont elle aurait connaissance, mais ne saurait être tenue responsable des délais ou blocages résultant d'une procédure de vérification initiée par Stripe.

4.3. Commission de KUNEO

En contrepartie des services rendus par KUNEO dans le cadre de la mise en relation, de la gestion des réservations et de l'encaissement, KUNEO perçoit une commission sur chaque réservation confirmée et effectivement réalisée, définie comme suit.

$$C = P \times (T_V + T_H)$$

Où :

C est le montant total de la commission qui sera perçue par KUNEO sur chaque somme encaissée pour le compte de l'Hôte dans le cadre du mandat d'encaissement stipulé à l'article 4.1.,

P est le prix de la réservation fixé par l'Hôte lors de la création de son annonce (hors taxe de séjour),

T_V est le taux des frais de service mis à la charge du Voyageur par KUNEO, à hauteur de 10%, étant à préciser que le Voyageur paiera donc pour sa réservation un prix **P_V = P x (1 + T_V)**,

T_H est le taux de la commission à la charge de l'Hôte, s'élevant à 10%.

La commission **C** s'appliquera également aux sommes qui ne sont pas remboursées au Voyageur à titre de pénalité, en cas d'annulation tardive de sa réservation tel que prévu à l'article 3.2.

La commission **C** ne sera pas perçue si le montant de la réservation est remboursé au Voyageur dans son intégralité, dans les cas prévus à l'article 3.2.

4.4. Montant reversé à l'Hôte

Le montant **M** reversé à l'Hôte sur toute somme encaissée par KUNEO dans le cadre du mandat d'encaissement stipulé à l'article 4.1. sera calculé comme suit :

$$M = S \times (1 - T_H)$$

Où **S** sera la somme concernée, qu'il s'agisse notamment du prix **P** d'une réservation ou du montant d'une pénalité d'annulation fixée selon les termes de l'article 3.2. L'assiette de calcul de **M** n'inclut pas les frais de services payés par le Voyageur au taux **T_V** défini à l'article 4.3.

Les Hôtes ayant souscrit à l'abonnement premium KUNEO bénéficient d'un taux de commission **T_H** réduit de 8%.

Le reversement des sommes dues à l'Hôte intervient, via son compte Stripe Connect, dans les 48 heures de la date de fin de séjour du Voyageur, ou de l'annulation définitive de sa réservation par le Voyageur dans les conditions stipulées à l'article 3.2. si cette annulation entraîne la perception d'une pénalité.

Les délais de traitement bancaire applicables au virement sont ceux pratiqués par Stripe et par l'établissement bancaire de l'Hôte. KUNEO ne saurait être tenue responsable des retards résultant de ces délais, qui sont en principe de 2 à 5 jours ouvrés à compter de l'émission du virement par Stripe.

4.5. En cas de litige entre l'Hôte et le Voyageur

KUNEO se réserve le droit de suspendre ou retarder le reversement des sommes dues à l'Hôte dans les cas suivants :

- **litige en cours** entre l'Hôte et le Voyageur, signalé via la Plateforme. Cette instruction est donnée automatiquement et sans appréciation du bien-fondé du litige par KUNEO. Elle constitue une mesure conservatoire destinée à préserver les droits des deux parties pendant la période de résolution, et non une prise de position de KUNEO sur le fond du différend,
- **procédure de vérification** initiée par Stripe sur le compte Stripe Connect de l'Hôte,
- **suspension du compte** de l'Hôte par KUNEO pour manquement aux présentes CGV,
- **obligation légale ou réglementaire** imposant à KUNEO de bloquer temporairement les fonds, notamment sur injonction d'une autorité compétente.

En cas de suspension du reversement, KUNEO en informe l'Hôte sans délai par notification dans son Espace et par voie électronique, en précisant le motif et la durée prévisible de la suspension.

La suspension du reversement ne peut excéder 60 jours calendaires à compter de la notification adressée à l'Hôte. À l'expiration de ce délai, et en l'absence de décision judiciaire ou de demande de mesure conservatoire formée par le Voyageur ou par l'Hôte, les fonds sont reversés à l'Hôte déduction faite, le cas échéant, des sommes dont le remboursement au Voyageur a été accepté par l'Hôte.

Pendant la période de suspension, les fonds sont conservés sur le compte Stripe Connect associé au compte de l'Hôte et demeurent indisponibles pour KUNEO. KUNEO n'exerce aucun droit de disposition sur ces fonds et ne les détient pas en son nom propre.

4.6. Taxe de séjour

Conformément aux articles L. 2333-29 et L. 2333-34 du Code général des collectivités territoriales, dans leur rédaction applicable, KUNEO collecte auprès du Voyageur la taxe de séjour pour le compte des collectivités territoriales compétentes, en lieu et place de l'Hôte, sur l'ensemble des réservations réalisées via la Plateforme dans les communes ayant institué cette taxe.

Le montant de la taxe de séjour applicable est renseigné par l'Hôte. Il doit être calculé en fonction de la commune d'implantation du logement, de la catégorie de l'hébergement et du nombre de nuitées. Il est affiché séparément du prix de la réservation lors du processus de réservation et

figure sur le récapitulatif transmis au Voyageur, qui en est redevable et en paie le montant au moment de sa réservation.

L'Hôte garantit que le montant de taxe de séjour renseigné est conforme aux tarifs fixés par la délibération de la commune concernée. KUNEO collecte et reverse ce montant pour le compte de l'Hôte et de la collectivité, sans pouvoir garantir l'exactitude du tarif saisi par l'Hôte. En cas d'erreur dans le montant saisi, l'Hôte assumera seul la responsabilité des conséquences vis-à-vis du Voyageur et de la collectivité territoriale concernée.

L'Hôte est déchargé de toute obligation déclarative et de reversement de la taxe de séjour pour les réservations effectuées via la Plateforme, cette obligation étant intégralement assumée par KUNEO.

4.7. Obligations déclaratives liées à la directive DAC7

Conformément aux articles 1649 ter A à 1649 ter E du Code général des impôts, issus de la transposition de la directive (UE) 2021/514 du 22 mars 2021 (dite « DAC7 »), KUNEO est tenue, en sa qualité d'opérateur de plateforme numérique, de collecter, vérifier et déclarer automatiquement à la Direction générale des finances publiques (DGFIP) certaines informations relatives aux revenus perçus par les Hôtes via la Plateforme.

A cette fin, KUNEO collectera les informations suivantes, relativement à l'Hôte :

- Nom, prénom et adresse du domicile principal,
- Date de naissance,
- Numéro(s) d'identification fiscale (NIF) dans l'Etat-membre de résidence fiscale de l'Hôte,
- Numéro de TVA si assujetti,
- Adresse des biens proposés à la location via la Plateforme.

L'Hôte s'engage à fournir ces informations de façon exacte, complète et à jour lors de son inscription, et à les mettre à jour sans délai en cas de modification. KUNEO se réserve le droit de vérifier la fiabilité de ces informations par tout moyen approprié.

En cas de refus par l'Hôte de communiquer tout ou partie de ces informations, ou en cas d'informations manifestement inexactes ou incomplètes après deux relances infructueuses, KUNEO se réserve le droit, jusqu'à régularisation, de :

- Suspendre le compte et les annonces actives de l'Hôte,
- Différer le reversement des sommes dues à l'Hôte au titre du présent article,
- Et/ou clôturer définitivement le compte de l'Hôte si la situation perdure plus de trente (30) jours.

A noter que l'Hôte reste seul responsable du respect de ses propres obligations fiscales et déclaratives au titre des revenus perçus via la Plateforme. La déclaration effectuée par KUNEO auprès de la DGFIP ne se substitue pas aux obligations déclaratives personnelles de l'Hôte.

ARTICLE 5 - AUTRES RESPONSABILITÉS

5.1. Contenu des annonces, des avis laissés par les Hôtes et Voyageurs, et des messages échangés via la messagerie. Il est strictement interdit de partager des informations, publier des messages ou tenir des propos susceptibles :

- d'être de nature illégale, obscène, diffamatoire, menaçante, injurieuse, intimidante, haineuse, pédophile, discriminatoire, racialement ou ethniquement offensante, et/ou assimilés à du harcèlement ou incitant ou encourageant à la haine ou à un comportement illégal ou déplacé pour d'autres raisons, y compris la promotion de crimes violents,
- d'être à caractère publicitaire ou commercial, sauf pour les informations communiquées par l'Hôte dans une annonce et relatives à l'hébergement concerné,
- d'encourager l'acquisition de biens ou le recours à des services dont la commercialisation est interdite ou illicite,
- d'impliquer la publication de mensonges, fausses déclarations, assertions trompeuses, erronées ou de nature en induire en erreur l'interlocuteur,
- d'usurper l'identité d'autrui,
- d'entraîner l'envoi de messages de masse, des messages automatiques, des numérotations automatiques ou un mauvais fonctionnement des services de KUNEO et/ou autres pratiques similaires,
- de diriger les Utilisateurs vers un site Internet tiers.

5.2. Comportement des Utilisateurs. En toute circonstance, sont strictement interdits :

- tous comportements de nature à violer, détourner ou enfreindre les droits de KUNEO, des Utilisateurs ou de tiers, y compris les droits à la vie privée, à l'image, de propriété intellectuelle ou autres droits exclusifs,
- tous comportements de nature à interrompre, suspendre, ralentir ou empêcher le bon fonctionnement du Site Internet, et toute utilisation frauduleuse des données,
- toutes intrusions ou tentatives d'intrusions dans les systèmes de KUNEO,
- tous détournements des ressources système du Site Internet,
- toutes actions de nature à imposer une charge disproportionnée sur les infrastructures de ce dernier,
- toutes atteintes aux mesures de sécurité et d'authentification,
- tous actes de nature à porter atteinte aux droits et intérêts financiers, commerciaux ou moraux de KUNEO et/ou de ses Utilisateurs.

5.3. Tout Utilisateur adoptant l'un des comportements interdits par le présent article pourra voir son accès à la Plateforme temporairement révoqué.

Ses profils Hôte et Voyageur seront temporairement suspendus, le temps de permettre à KUNEO de vérifier la matérialité des faits, dans le cadre d'une procédure contradictoire. Le cas échéant, ils pourront ensuite être définitivement supprimés pour l'Utilisateur. Des poursuites judiciaires civiles ou pénales seront susceptibles d'être engagées à l'encontre de l'Utilisateur en cause par toute partie lésée.

5.4. L'Utilisateur notifie sous sa propre responsabilité, par écrit et d'une façon permettant de garantir que KUNEO en aura eu bonne réception, toute modification de ses coordonnées. KUNEO décline toute responsabilité en cas de non-réception par l'Utilisateur de l'une des notifications prévues aux présentes, en raison d'une inexactitude des coordonnées renseignées par ce dernier.

5.5. Pour l'utilisation du Site Internet, une connexion Internet est indispensable, l'Utilisateur conservant à sa charge les frais de télécommunication lors de l'accès à Internet.

Le Site Internet est normalement accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 toute l'année, sauf en cas d'interruption volontaire notamment pour des besoins de maintenance, ou pour toutes autres raisons ne dépendant pas de la volonté de KUNEO, notamment du fait du fonctionnement de l'Internet, des infrastructures informatiques et réseau nécessaires au fonctionnement du Site Internet, ou de la force majeure. KUNEO étant tenue à une obligation de moyens à ce titre, elle ne pourra être tenue responsable de tout préjudice quelle qu'en soit la nature, résultant d'une indisponibilité du Site Internet.

ARTICLE 6 - INEXÉCUTION – FORCE MAJEURE – RÉSILIATION POUR FAUTE

6.1. Exception d'inexécution. En application de l'article 1219 du Code civil, chaque partie pourra refuser d'exécuter son obligation, alors même que celle-ci est exigible, si l'autre partie n'exécute pas la sienne et si cette inexécution est suffisamment grave, c'est-à-dire susceptible de remettre en cause la poursuite du contrat ou de bouleverser fondamentalement son équilibre économique. La suspension d'exécution prendra effet immédiatement, à réception par la partie défaillante du signalement du manquement qui lui aura été adressé par LRAR par l'autre partie, indiquant l'intention de faire application de l'exception d'inexécution tant que la partie défaillante n'aura pas remédié au manquement constaté. La suspension d'exécution par une partie de ses obligations, dans les circonstances visées au présent paragraphe, ne saurait être fautive ni ouvrir droit au versement d'une quelconque indemnité au profit de l'autre partie.

En cas d'inexécution par l'Utilisateur d'une des obligations stipulées aux présentes, la suspension d'exécution par KUNEO de ses obligations pourra inclure, à sa libre discrétion, la suspension de son profil et/ou de l'accès à tout ou partie des Services.

6.2. Non renonciation. Le fait pour l'une des parties de ne pas se prévaloir d'un manquement auprès de l'autre partie à l'une quelconque des obligations visées au sein des CGV ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'obligation en cause.

6.3. Force majeure. Les parties ne peuvent être considérées comme responsables ou ayant failli à leurs obligations contractuelles, lorsque le défaut d'exécution des obligations respectives a pour origine la force majeure. La force majeure suspend les obligations contractuelles dont elle rend le respect impossible.

Constitue un cas de force majeure tous faits ou circonstances irrésistibles, extérieurs aux parties, imprévisibles et indépendants de leur volonté, malgré tous les efforts raisonnablement possibles pour les empêcher.

Sont aussi considérés comme cas de force majeure, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnements, guerres, tremblements de terre, incendies, tempêtes, inondations,

foudre, l'arrêt des réseaux de télécommunication, et notamment tous les réseaux accessibles par Internet, ou difficultés propres aux réseaux de télécommunication extérieurs aux parties.

De façon générale, la partie s'estimant touchée par un cas de force majeure en avisera l'autre dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la date à laquelle elle en aura eu connaissance. Les parties conviendront alors des conditions dans lesquelles l'exécution du contrat sera poursuivie. Tout cas de force majeure durant plus de trente (30) jours ouvrira droit, par la partie la plus diligente, à résiliation du contrat de plein droit, sans indemnité de part ou d'autre à ce seul titre.

6.4. Résiliation pour faute. Sauf dommage ou préjudice imminent et/ou irréparable justifiant une résiliation sans délai (et notamment un manquement aux termes des articles 4.1. et 4.2.), les parties conviennent qu'à tout moment en cas de manquement suffisamment grave par l'une ou l'autre des parties des obligations énoncées au sein du contrat, ce dernier sera résilié de plein droit huit (8) jours calendaires après mise en demeure adressée par LRAR restée sans effet (c'est-à-dire sans que l'autre partie n'ait remédié à son manquement afin de rétablir la situation en conformité avec ses obligations contractuelles, sauf le cas d'une obligation de ne pas faire), aux torts et aux griefs de la partie défaillante. La partie victime pourra en outre solliciter des dommages et intérêts correspondant au préjudice subi auprès de la partie défaillante.

Seront notamment considérés comme manquements suffisamment graves justifiant une résiliation dans les conditions stipulées au présent paragraphe (i) le non-respect de l'obligation contractuelle de bonne foi et/ou de loyauté, (ii) l'adoption par l'Utilisateur d'un comportement interdit par les présentes et/ou rendant impossible la poursuite de l'exécution du présent contrat, (iii) toute atteinte, volontaire ou non, par l'Utilisateur à la réputation ou à l'image de marque de KUNEO, (iv) toute atteinte portée par l'Utilisateur aux droits de propriété intellectuelle de KUNEO, (v) le renseignement d'une identité inexacte lors de l'inscription sur la plateforme, de façon délibérée ou non, et/ou (vi) toute inexécution fautive d'une obligation prévue aux présentes, ayant un caractère réitéré ou persistant.

Dans le cas d'une faute commise par un Hôte, KUNEO pourra choisir, à sa discrétion, de suspendre temporairement son profil, ou de le supprimer définitivement, sans indemnité pour l'Hôte. Ses accès au Site Internet seront alors désactivés sans délai.

En cas de résiliation du contrat, quelle qu'en soit la cause, il est expressément convenu entre les parties que toute rémunération ayant un fait générateur antérieur à la rupture sera due à échéance selon les modalités prévues aux présentes.

ARTICLE 7 - PROPRIETE INTELLECTUELLE – DROIT A L'IMAGE

7.1. Droits détenus par KUNEO

L'ensemble des contenus et éléments édités au sein du Site Internet, tels que sons, images, photographies, vidéos, écrits, animations, programmes, chartes graphiques, utilitaires, bases de données, logiciels, et autre technologie sous-jacente est protégé par les dispositions du Code de propriété intellectuelle.

L'ensemble de ces éléments appartient :

- soit à KUNEO directement,

- soit à l'Hôte ayant publié l'annonce à laquelle ils sont intégrés,
- soit à un tiers auprès duquel KUNEO a obtenu les droits nécessaires pour leur diffusion sur le Site Internet.

La marque « KUNEO », ainsi que l'ensemble des marques figuratives ou non et plus généralement toutes les autres marques, illustrations, images et logotypes figurant sur le Site Internet, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeureront la propriété exclusive de KUNEO, à l'exception des droits détenus par les fournisseurs et les partenaires éventuels de KUNEO sur les éléments graphiques présents sur le Site Internet.

D'une manière générale, aucune disposition des CGV ne peut être interprétée comme conférant à l'Utilisateur, de manière expresse ou implicite, un droit quelconque (aux termes d'une licence ou par tout autre moyen) sur les noms, marques, sigles, logos et autres signes distinctifs de KUNEO, sur les contenus ou sur tout élément édité au sein du Site Internet.

Toute reproduction totale ou partielle, modification, imitation ou utilisation de tout ou partie du Site Internet, de ses marques, illustrations, images et logotypes, vidéos, contenus et, de façon générale, de tout élément édité au sein du Site Internet, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable de KUNEO, est strictement interdite.

Il en est de même de toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, symbole, logotype et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il en est de même pour tous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles, qu'ils soient déposés ou non, qui sont la propriété de KUNEO.

7.2. Photographies mises en ligne et droits associés

7.2.1. Droits afférents. Tout Utilisateur qui met en ligne une photographie sur la Plateforme, quelle qu'en soit la nature, déclare et garantit :

- être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés à cette photographie ou disposer de toutes les autorisations nécessaires à son exploitation dans les conditions prévues aux présentes, notamment des autorisations des éventuels co-auteurs, ayants droit ou titulaires de droits voisins,
- lorsque la photographie représente des personnes identifiables, avoir recueilli le consentement exprès de chacune d'elles à l'utilisation de leur image dans les conditions définies aux présentes,
- que la mise en ligne de cette photographie ne porte pas atteinte aux droits de tiers, notamment aux droits d'auteur, droits voisins, droit à l'image ou droit à la vie privée.

L'Utilisateur garantit KUNEO contre toute réclamation, action ou condamnation émanant d'un tiers et résultant d'une violation des garanties ci-dessus, et s'engage à prendre en charge les frais, dommages et intérêts auxquels KUNEO pourrait être condamnée de ce fait.

7.2.2. Termes de la licence. En mettant en ligne une photographie sur la Plateforme, l'Utilisateur accorde à KUNEO une licence gratuite, non exclusive, non transférable et non sous-licenciable portant sur cette photographie, pour les utilisations suivantes :

- reproduction, affichage et diffusion sur la Plateforme, à des fins de présentation de l'annonce ou du profil de l'Utilisateur,

- reproduction, affichage et diffusion sur les comptes et publications des réseaux sociaux officiels de KUNEO,
- reproduction et diffusion sur tout support de communication institutionnel ou promotionnel de KUNEO, qu'il soit physique ou numérique, incluant notamment les brochures, présentations, campagnes publicitaires et site internet de KUNEO,
- adaptation aux contraintes techniques des supports concernés, incluant le redimensionnement, le recadrage et les ajustements de format, sans altération du sens ou de l'intégrité de l'œuvre.

L'Utilisateur reconnaît expressément que la licence accordée à KUNEO au titre du présent article constitue la contrepartie partielle des services mis à sa disposition gratuitement par la Plateforme, et qu'il ne pourra réclamer à ce titre aucune rémunération complémentaire.

Cette licence est accordée pour le monde entier, pour la durée d'inscription de l'Utilisateur sur la Plateforme, augmentée d'une période de 12 mois, afin de permettre à KUNEO de retirer progressivement les photographies des supports sur lesquels elles auraient été diffusées.

À l'expiration de ce délai, KUNEO s'engage à cesser toute nouvelle utilisation des photographies concernées. Les supports physiques déjà édités antérieurement à la clôture du compte et dont la diffusion est en cours à cette date pourront être utilisés jusqu'à épuisement de leur tirage, sans que cette utilisation résiduelle puisse excéder 6 mois suivant l'expiration du délai précité.

7.2.3. Droit à l'image. Tout Utilisateur qui met en ligne sur la Plateforme une photographie sur laquelle il apparaît de manière identifiable autorise expressément KUNEO à utiliser cette photographie dans les conditions et pour les finalités énumérées ci-après, dans les limites définies au présent article.

Cette autorisation constitue un consentement au sens de l'article 9 du Code civil et ne saurait être qualifiée de cession du droit à l'image, lequel demeure un attribut inaliénable de la personnalité.

L'autorisation d'utilisation de l'image est accordée exclusivement pour les finalités suivantes :

- présentation du profil de l'Utilisateur sur la Plateforme et dans les communications de KUNEO relatives à son offre de service,
- illustration des communications institutionnelles et promotionnelles de KUNEO décrites à l'article 7.2.2, sous réserve que l'utilisation ne soit pas de nature à porter atteinte à la réputation, à la dignité ou à la vie privée de l'Utilisateur,
- affichage dans la fonctionnalité « Journal de voyage » décrite à l'article 7.2.4, dans les conditions spécifiques prévues audit article.

Toute utilisation de l'image de l'Utilisateur à des fins autres que celles énumérées ci-dessus — notamment à des fins publicitaires pour des produits ou services tiers, ou dans un contexte susceptible de porter atteinte à l'image de l'Utilisateur — est expressément exclue et requerra un consentement distinct.

L'autorisation d'utilisation de l'image est accordée pour la durée d'inscription de l'Utilisateur sur la Plateforme, augmentée de la période résiduelle prévue à l'article 7.2.2. L'Utilisateur peut à tout moment retirer son autorisation pour les utilisations futures, en adressant une demande à KUNEO à l'adresse figurant en tête des présentes. Le retrait prend

effet dans un délai de 30 jours suivant la réception de la demande, sans préjudice des utilisations déjà réalisées antérieurement à ce retrait, lesquelles demeurent licites.

7.2.4. Fonctionnalité « Journal de voyage ». Cette fonctionnalité, si disponible, permet à chaque Voyageur de visualiser, sur une carte géographique accessible depuis son seul Espace, les séjours qu'il a effectués via la Plateforme, avec affichage de la photo de profil de l'Hôte concerné.

Compte tenu de la nature de cette fonctionnalité, qui implique la combinaison de données de localisation et de l'image de l'Hôte, les conditions suivantes s'appliquent spécifiquement :

- la carte géographique n'est accessible qu'au Voyageur concerné depuis son Espace sécurisé, et n'est en aucun cas diffusée publiquement ou partageable avec des tiers via la Plateforme,
- seule la photo de profil de l'Hôte telle que publiée sur son annonce est utilisée, à l'exclusion de toute autre photographie,
- l'adresse précise du logement de l'Hôte n'est pas affichée dans cette fonctionnalité, seule la commune ou la zone géographique approximative étant indiquée,
- l'Hôte peut, à tout moment, désactiver son apparition dans les « Journaux de voyage » des Voyageurs en adressant une demande à KUNEO, sans que cela n'affecte la visibilité de son annonce sur la Plateforme.

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de cette fonctionnalité est décrit dans la Politique de confidentialité de KUNEO, accessible à l'adresse <https://kuneu.eu/fr/politique-de-confidentialite>, à laquelle l'Utilisateur est invité à se reporter.

ARTICLE 8 - DROIT APPLICABLE ET REGLEMENT DES LITIGES

8.1. Les CGV sont régies et soumises au droit français. Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

8.2. Si l'Utilisateur est un consommateur, tous litiges dans le cadre de l'exécution des CGV pourront, avant toute action judiciaire, être soumis à l'appréciation d'un Médiateur de la consommation pour un règlement amiable (article L.612-1 C. consommation). A ce titre, KUNEO a adhéré à l'organisme suivant :

MEDIATION CONSOMMATION DEVELOPPEMENT

Centre d'affaires stéphanois SAS – Immeuble 3, rue Jacques Constant Milleret – 42000 SAINT-ETIENNE
<https://medconsodev.eu>

Il est rappelé que la médiation n'est pas obligatoire mais uniquement proposée afin de résoudre les litiges en évitant un recours à la justice. Il est également appelé que les demandes de règlement amiable ne suspendent pas les délais ouverts pour intenter les actions judiciaires.

Conformément au règlement (UE) n° 524/2013, KUNEO informe aussi les parties de l'existence de la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges (RLL), accessible à l'adresse <https://ec.europa.eu/consumers/odr>. Cette plateforme permet aux consommateurs de l'Union

européenne de résoudre en ligne les litiges relatifs à des contrats de vente ou de service conclus en ligne.

8.3. Tous différends qui viendraient à se produire à propos de la validité, de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution, de l'interruption ou de la résiliation des CGV, ou encore de la rupture brutale des relations commerciales établies, devront faire l'objet d'une tentative de résolution amiable. Les Parties acceptent et reconnaissent que tout recours introduit devant une juridiction avant une telle tentative de résolution amiable sera irrecevable.

EN CAS D'ABSENCE D'ACCORD ENTRE LES PARTIES DANS LE CADRE DE LA TENTATIVE DE RESOLUTION AMIABLE PRECITEE, TOUS DIFFERENDS RELATIFS A LA VALIDITE, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION OU L'INEXECUTION, L'INTERRUPTION OU LA RESILIATION DU CONTRAT, OU ENCORE A LA RUPTURE BRUTALE DES RELATIONS COMMERCIALES ETABLIES, SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE, A QUI LES PARTIES CONFIENT COMPETENCE EXCLUSIVE.